REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

MALAUCÈNE
VENTOUX & PATRIMOINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE MALAUCENE

AR 2023 PAEE 6 038

ARRETE PORTANT PERMISSION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU MATERIEL HAUTE TENSION ET BASSE TENSION ET MISE EN PLACE D'UN GROUPE ELECTROGENE ENEDIS – PARKING PETRARQUE ET CHEMIN DES FABRIQUES DU 17 au 19 04 2023

Le Maire de Malaucène,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu le Code de la Voirie Routière
Considérant la demande :

- D'ENEDIS représenté par Monsieur Joris BALLESTEROS situé au 180 Avenue Jean Henri Fabre à CARPENTRAS (84)
- Pour le compte de LOCAWATT PACA situé Rue des Galets à PEYROLLES EN PROVENCE 13860, afin de procéder au renouvellement du matériel de haute et basse tension et à la mise en place d'un groupe électrogène pour réalimenter le quartier.
- Du 17 au 19 avril 2023
- Parking Pétrarque, chemin des Fabriques (voir plan)

Considérant que pour assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1 : le demandeur est autorisé à effectuer des travaux sur le chemin des Fabriques et à occuper une partie du parking Pétrarque pour le stationnement d'un semi-remorque du 17 au 19 avril 2023 (cf. plan)

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, la circulation des véhicules et des piétons sera limitée sur le chemin des Fabriques de 8 h à 18 h et sur le parking, L'empiètement sur le parking sera signalé de jour comme de nuit.

Article 3 : le chantier devra être signalé à chaque extrémité des travaux.
Cet arrêté prendra effet dès la mise en place de la pré signalisation et de la signalisation réglementaires par l'entreprise et qui devront être apposées de telle façon que les véhicules n'aient pas à faire de marche arrière.

Article 4 : L'entreprise ci-dessus nommée fera sienne toutes les déclarations d'intention de commencement de travaux nécessaires à l'exécution de ce chantier.

Article 5 : la responsabilité du demandeur sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence du présent arrêté.

Article 6 : Les tranchées devront être refermées à l'identique. En cas de problème d'affaissement, l'entreprise sera tenue pour responsable.

Article 7 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

Article 8 : Le commandant de la brigade de Gendarmerie de Malaucène et le Policier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront une ampliation et qui sera affiché sur le lieu du chantier.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au centre de secours de Malaucène,
- A la Gendarmerie
- A la Police Municipale
- A la Cove

Publication	Transmission	Notification

Malaucène, le 16 mars2023

Publié le 20 avril 2023

Monsieur le Maire

F. TENON

MAIRIE DE MALAUCENE (Vaucluse)

Publication	Transmission	Notification

ENEDIS DU 17 AU 19 avril 2023